REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mille Vingt Six le 24 (vingt-quatre) septembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 17 (dix-sept) septembre 2026** conformément aux articles L. 2122-8, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Madame Nathalie JAQUEMET, Maire.

Etaient Présents :
Mme JAQUEMET,
Maire,

Mmes GUENEGAN, DAGUZAN, BUNOUF
MM. WATTELLE, AUGIER, PELLIGRI
Adjoints au maire,

Mmes FRANCOIS, AUDOUZE, DI SIMONE, FELGERES, FOUQUE, LEVEL, SEHRBROCK
MM BERNARD, FRENOT, GIANNESINI, MEZURE, VOELKSEN, MALE, PIOT, BRUGEILLES
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
Mme ROUAIX donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M DIOT donne pouvoir à Mme FRANCOIS
M SAZDOVITCH donne pouvoir à M PELLIGRI
Mme BUCHON donne pouvoir à M WATTELLE
Mme GRICOURT donne pouvoir à M BERNARD
Mme LE GRAND donne pouvoir à Mme GUENEGAN
M HUA donne pouvoir à M AUGIER

Mme DAGUZAN a été désignée secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20260924-2026_56-DE

DELIBERATION N°2026-56 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENT ET RISQUES DIVERS (IARD) POUR LA PERIODE 2028-2031

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la proposition du CIG Grande Couronne de rejoindre le groupement de commandes pour les assurances IARD ayant pour objet la passation pour le compte des membres du groupement des marchés relatifs aux assurances dommages aux biens, responsabilité civile et protection juridique, flotte automobile, protection fonctionnelle,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances IARD,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2028-2031, dans une logique de simplification administrative et d'économie financière,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

D'ADHERER au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2028-2031 ;

D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

D'APPROUVER que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Le Maire,

Nathalie JAQUEMET

Nathalie Jaquemet

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

REÇU EN PREFECTURE
le 28/09/2026
Certifié par
99_DE-078-217800929-20260924-2026_56-DE